

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
11 octobre 2017

Dossier complet le :
20 novembre 2017

N° d'enregistrement :
2017-5467

1. Intitulé du projet

Augmentation de la capacité de production de Papier Sulfurisé Véritable d'une ICPE déjà soumise à autorisation pour la rubrique 2445

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom TARTAR

Prénom HERVE

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale AHLSTROM-MUNKSJÖ SPECIALTIES

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale TARTAR HERVE - DIRECTEUR D'USINE

RCS / SIRET

3	5	2	7	0	3	2	0	1	0	0	0	7	4
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Forme juridique Société par actions simplifiées

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Sur la demande de la DREAL (cf. Courrier joint) ICPE a) Autres ICPE	Rubrique IED dont le site est soumis : 3610 (anciennement 2440) : Fabrication de papier ou carton, avec une capacité de production supérieure à 20 t/ jour. Cette rubrique ne sera pas concernée par l'extension. Augmentation de la capacité de production de Papier Sulfurisé Véritable d'une ICPE déjà soumise à autorisation pour la rubrique 2445 : Transformateur de papier, carton (AP 2005-Etude d'impacts déjà menée en 2003/2004). Capacité actuelle : 75t/jour Capacité future : 95t/jour (Seuil d'autorisation ICPE >20t/jour)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

-Passage de 3 lignes de production de Papier Sulfurisé Véritable (tonnage actuel = 22 000 Tonnes/an) à 4 lignes de production de Papier Sulfurisé Véritable (Tonnage visé = 30 000Tonnes/an).

-Extension des bâtiments existants : 3000m² supplémentaires (rubrique ICPE 1530-2)

-Actuellement le site est soumis à déclaration <3000m³ (Seuil nomenclature ICPE <20 000 m³ pour la rubrique 1530-2)

-Cette Arrêté Préfectoral date de 2005 et il avait fait l'objet d'une procédure de demande d'autorisation avec réalisation d'une enquête publique).

4.2 Objectifs du projet

Satisfaire la demande client qui est grandissante depuis quelques années.
Disposer d'un stockage suffisant en interne.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- 1/ Création d'un parking unique (09/2017)
- 2/ Terrassement et déplacement des chapiteaux de stockage des emballages côté parking Fintion/Expédition (08/2017-11/2017)
- 3/ Construction de l'extension en 3 étapes (12/2017-05/2018)
- 4/ Implantation Machines/Equipements +raccordements (06/2018-08/2018)
- 5/ Mise en service le 01/09/2018.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- 1/ Mise en service de l'appareil à sulfurisé N°4 : 01/09/2018
 - Volume produit finis attendu 09/2018 : 8t/jour
 - Volume produit finis attendu 10/2018 : 10t/jour
 - Volume produit finis attendu 11/2018 : 13t/jour
 - Volume produit finis attendu 12/2018 : 15t/jour
 - Volume produit finis attendu 01/2019 : 20t/jour
- 2/ Mise en service du stockage : 01/09/2018

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le site est déjà une ICPE pour la rubrique 2445 soumis à autorisation (75t/jour) et est déjà en possession d'un Arrêté Préfectoral datant de 2005 et d'une étude d'impacts pour ce même item.

L'augmentation de la capacité de production de Papier Sulfurisé Véritable n'entraîne pas de changement dans notre classement ICPE.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
1/ Mise en place d'une nouvelle ligne de production - Passage de 75t/jour à 95t/jour	2058.12m ²
2/Augmentation de la capacité de stockage passant de 3000m ³ à 8000m ³	1011.34m ²
Pas d'augmentation de surface imperméabilisée car la construction prévue se fera sur une surface déjà goudronnée servant actuellement d'axe de circulation ou de parking.	Total : 3069.46m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

AHLSTROM-MUNKSJÖ
Usine du Marchais
16390 Saint-Séverin
France

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 28 ' 75 " 9 Lat. 48 ° 86 ' 27 "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Dossier initial d'autorisation a été établi en 2003-2004 accompagné d'une étude d'impacts .

Un porté à connaissance concernant le projet d'extension sera remis prochainement, après avis de la commission au sujet de ce cerfa .

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie du site est implanté sur une zone ZNIEFF II. Mais l'extension quant à elle n'en fera pas partie. Malgré tout, le projet d'extension se fera sur une zone déjà imperméabilisée, goudronnée servant actuellement d'axe de circulation ou de parking.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après le rapport de base remis à la Préfecture en Octobre 2015, provenant de sondages et de piézomètres, notre site compte quelques substances dangereuses dans ses sols et sous-sol (Sulfates/ Zinc/Plomb/Cuivre/Chrome/Mercure)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'extension se fera sur une zone déjà imperméabilisée, goudronnée servant actuellement d'axe de circulation ou de parking.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site et le projet se trouvent inclus dans une zone Natura 2000 (directive Habitat) Le projet d'extension se fera sur une zone déjà imperméabilisée, goudronnée servant actuellement d'axe de circulation ou de parking.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nous estimons notre besoin en eau pour cette extension de 200m3/heure alors qu'aujourd'hui nous sommes autorisé à 160m3/heure. Source Font du Gour.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Inondation côté parking
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Environ + 42 camion supplémentaires/mois
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Environ 500m de la première habitation

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Respect des exigences légales en vigueur Sera détaillé dans le porté à connaissance.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Suivi régulier et sous contrôle de la DREAL et de l'agence de l'eau Rejet Sulfurisé avant projet : 3360m3/jour Rejet Sulfurisé après projet : 3360m3/jour Rejet STEP avant projet : 600m3/jour Rejet STEP après projet : 960m3/jour
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déchets non dangereux avant projet : 2207t/an Déchets non dangereux après projet : 2872t/an Déchet dangereux avant projet : pas de changement majeur en terme de qualité de déchet et de volume

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences se cumuleront aux incidences du site actuel
Pas de projets prévus dans les environs de notre site

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site Ahlstrom-Munksjö a déjà fait l'objet par le passé d'une étude d'impacts avec enquête ayant abouti à signature d'un arrêté préfectoral d'autorisation .

Nous estimons que cette modification ne constitue pas en soi une modification substantielle de l'arrêté préfectoral existant.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Courrier DREAL / CM17-336

9. Engagement et signature

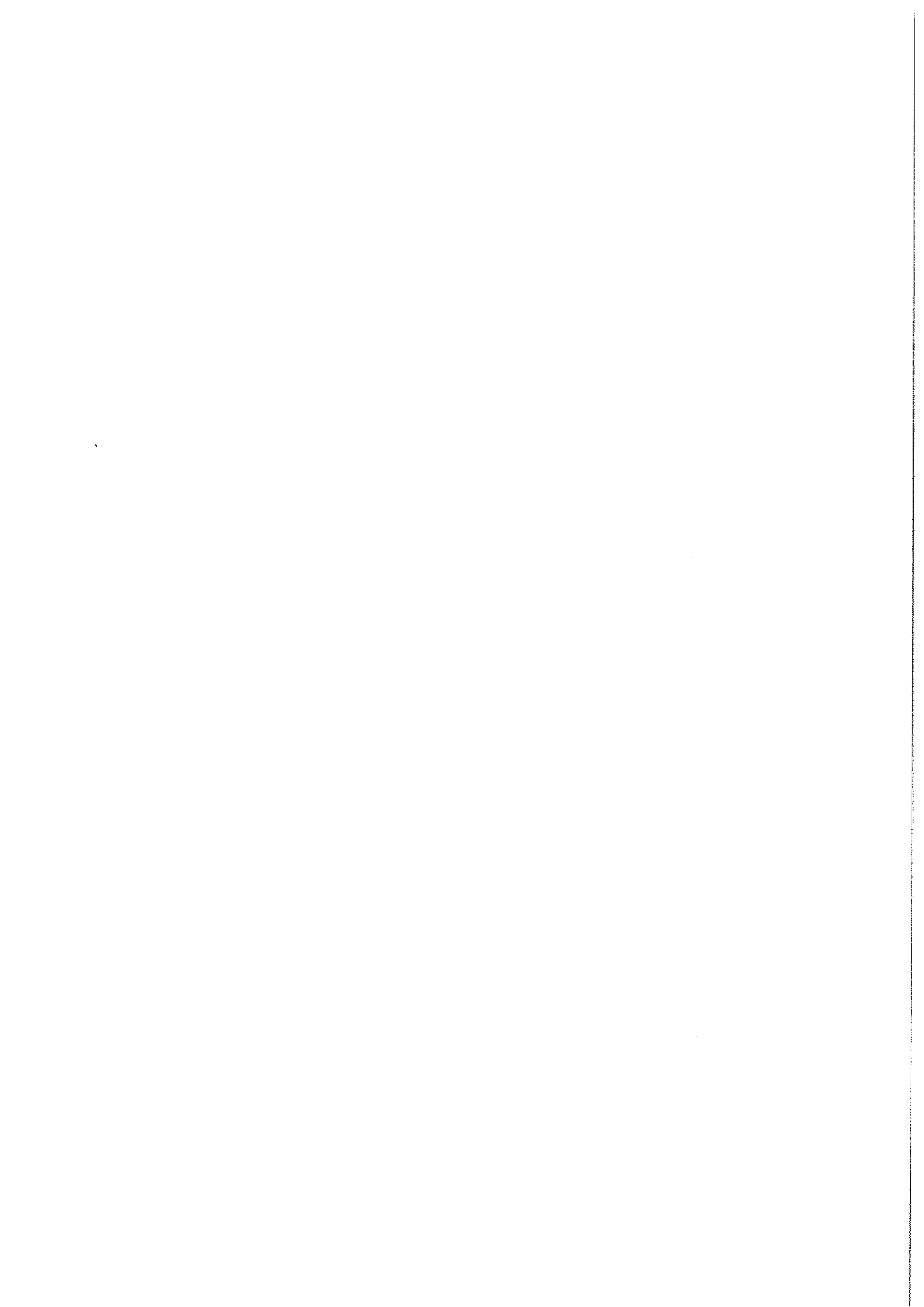
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à SAINT-SEVERIN

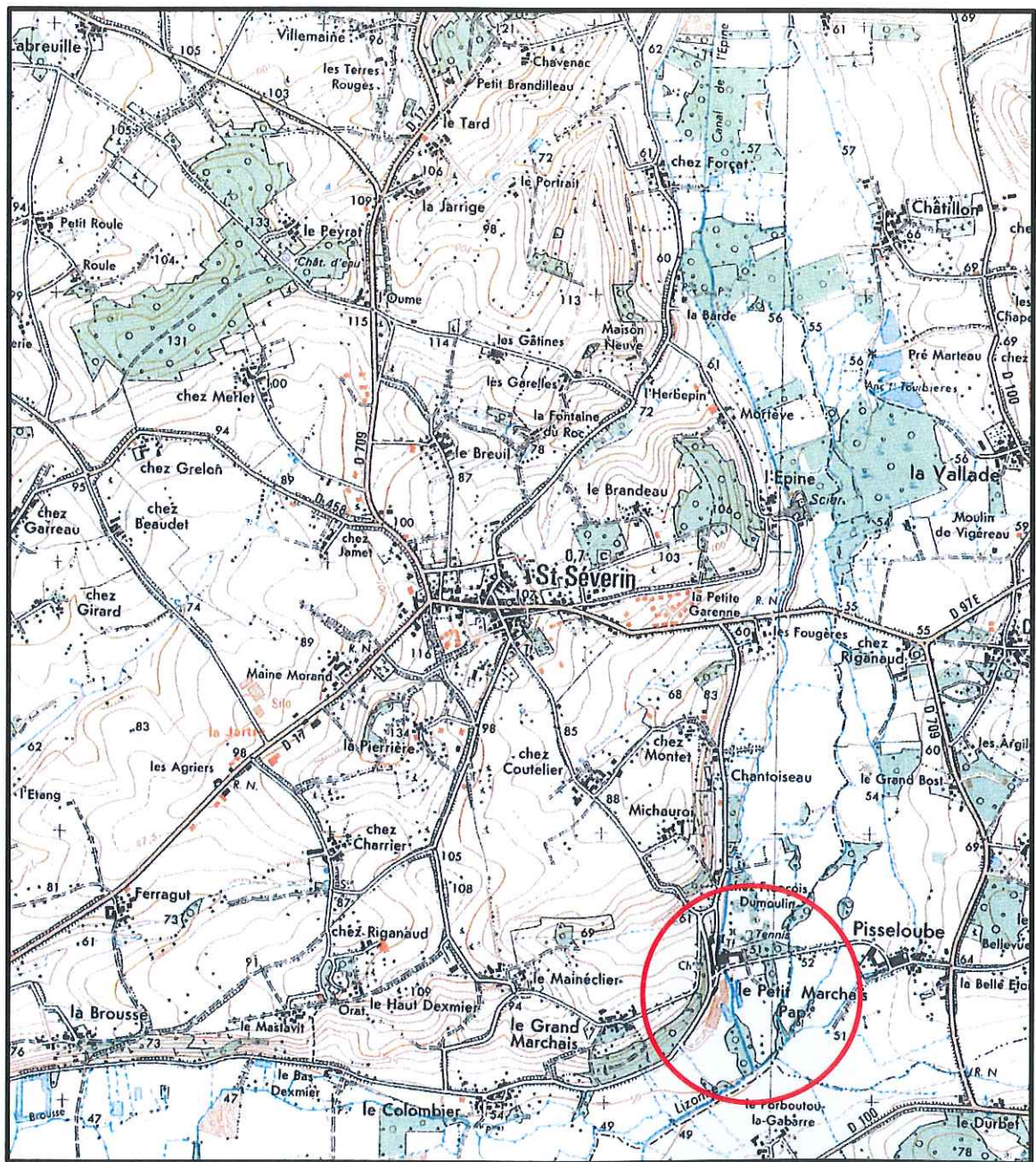
le, 3/10/2017

Signature





PLAN DE SITUATION - PC 1 -

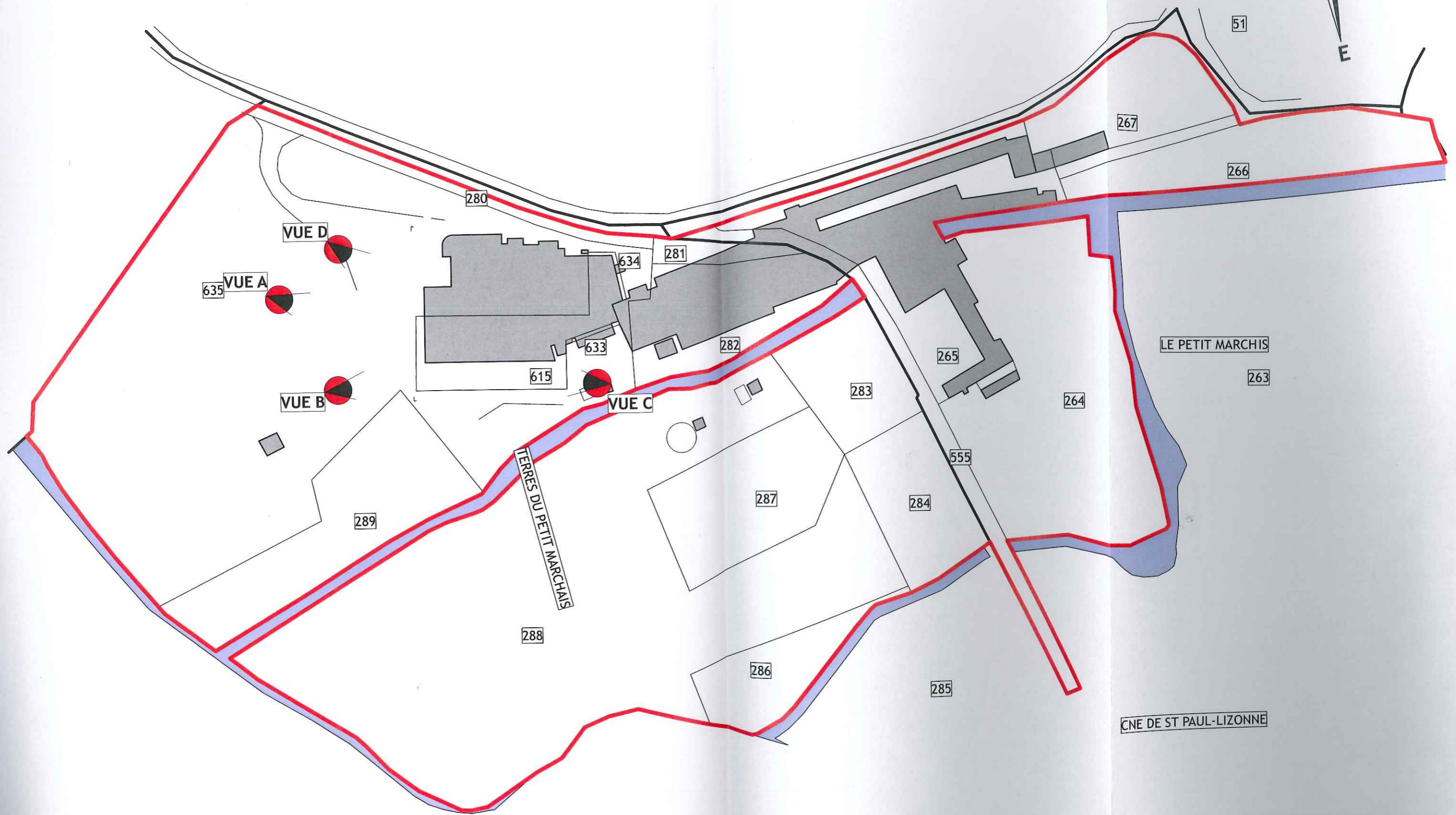
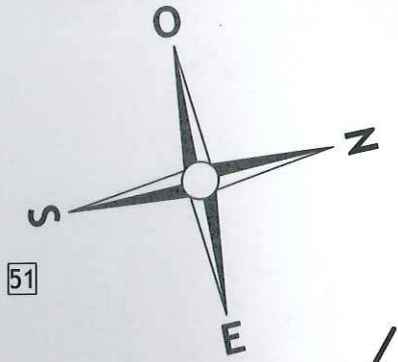


Echelle 1/25 000

 Propriété de AHLSTROM MUNKSJÖ SPECIALITIES SA

POSITION DES PHOTOS PROCHES - PC 7 -

Echelle 1/2000



Propriété de AHLSTROM MUNKSJÖ SPECIALITIES SA

Maître d'Ouvrage : AHLSTROM MUNKSJÖ SPECIALITIES SA		N: D 1107-	Date : 04-09-2017	INDICE : 00
PROJET : EXTENSION D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL DE 3069,46 M2		A3	HALLER Architecture	
Phase : PC	Situation : PROJETEE			
Ce plan est la propriété exclusive de la SARL HALLER Architecture. Il ne peut être reproduit, copié ou exploité sans autorisation.				

VUE A



VUE B



VUE C



VUE D



PHOTOS PROCHES - PC 7 -

Maître d'Ouvrage : AHLSTROM MUNKSJÖ SPECIALITIES SA

N: D 1107-

Date : 04-09-2017

INDICE : 00

PROJET : EXTENSION D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL DE 3069,46 M2

Phase : PC

Situation : PROJETEE

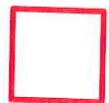
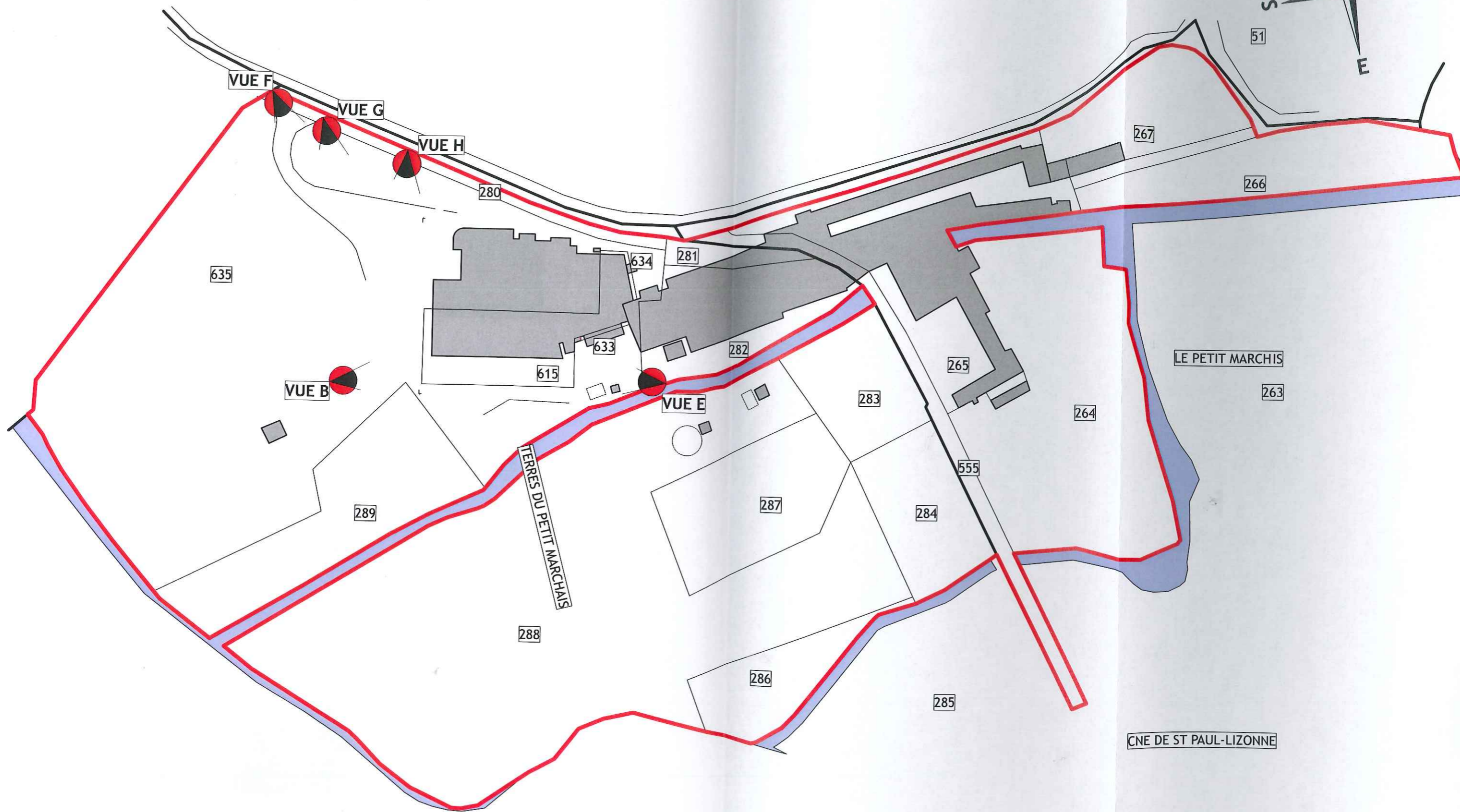
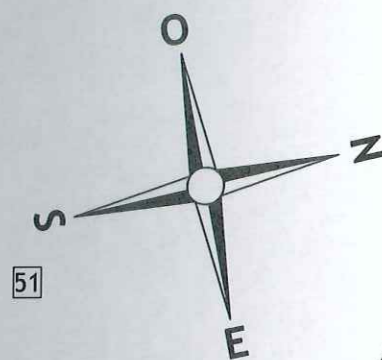
A3

HALLER ■ ■ ■
Architecture

Ce plan est la propriété exclusive de la SARL HALLER Architecture. Il ne peut être reproduit, copié ou exploité sans autorisation.

POSITION DES PHOTOS LOINTAINES - PC 8 -

Echelle 1/2000



Propriété de AHLSTROM MUNKSJÖ SPECIALITIES SA

Maître d'Ouvrage : AHLSTROM MUNKSJÖ SPECIALITIES SA		N: D 1107-	Date : 04-09-2017	INDICE : 00
PROJET : EXTENSION D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL DE 3069,46 M2		A3	HALLER Architecture	
Phase : PC	Situation : PROJETEE			

Ce plan est la propriété exclusive de la SARL HALLER Architecture. Il ne peut être reproduit, copié ou exploité sans autorisation.

VUE E



VUE G



VUE F



VUE H



Maître d'Ouvrage : AHLSTROM MUNKSJÖ SPECIALITIES SA

N: D 1107-

Date : 04-09-2017

INDICE : 00

PROJET : EXTENSION D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL DE 3069,46 M2

Phase : PC

Situation : PROJETEE

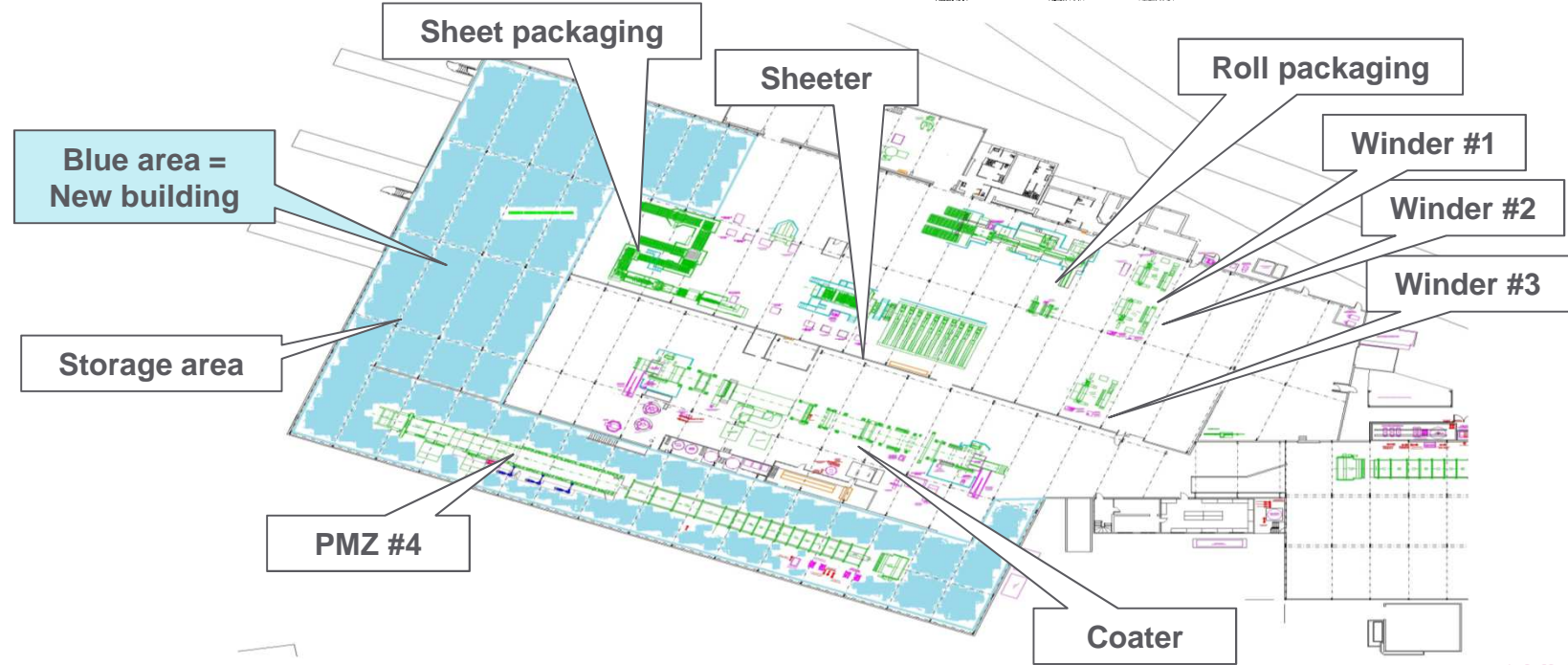
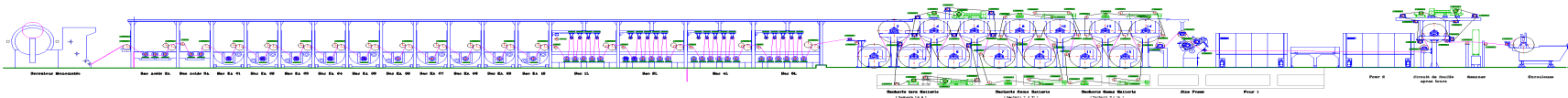
A3

HALLER ■ ■ ■
Architecture

Ce plan est la propriété exclusive de la SARL HALLER Architecture. Il ne peut être reproduit, copié ou exploité sans autorisation.

Technical design & location

PMZ04 side view



Sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO (biens naturels ou mixtes)



Réserves naturelles de Corse



Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) type II



Zones d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO)



Sites NATURA 2000 (Directive Habitats)



Réserves nationales de chasse et de faune sauvage



Réserves naturelles régionales



Zones humides d'importance internationale (sites Ramsar)



Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) type I



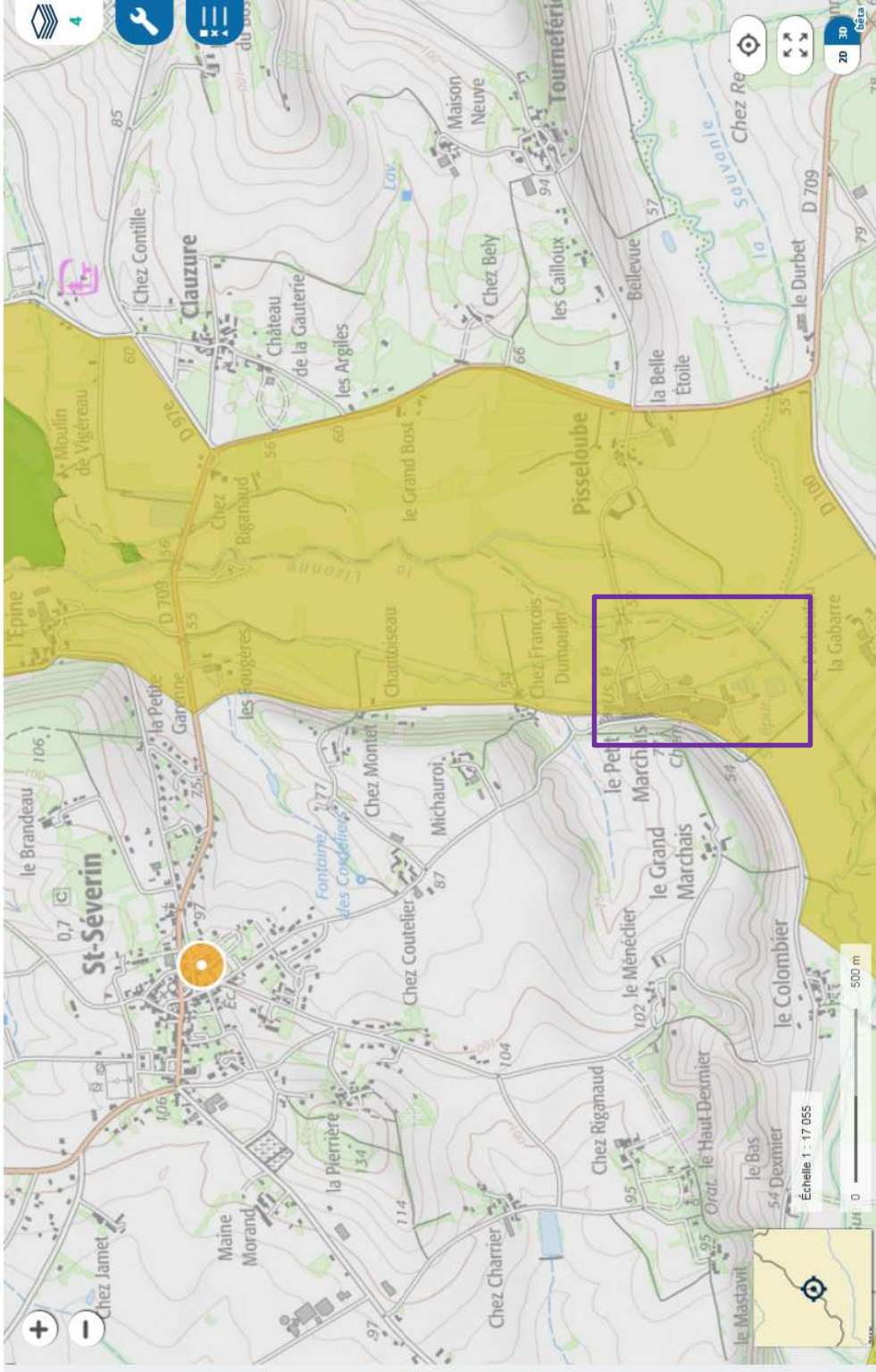
Sites NATURA 2000 (Directive Oiseaux)

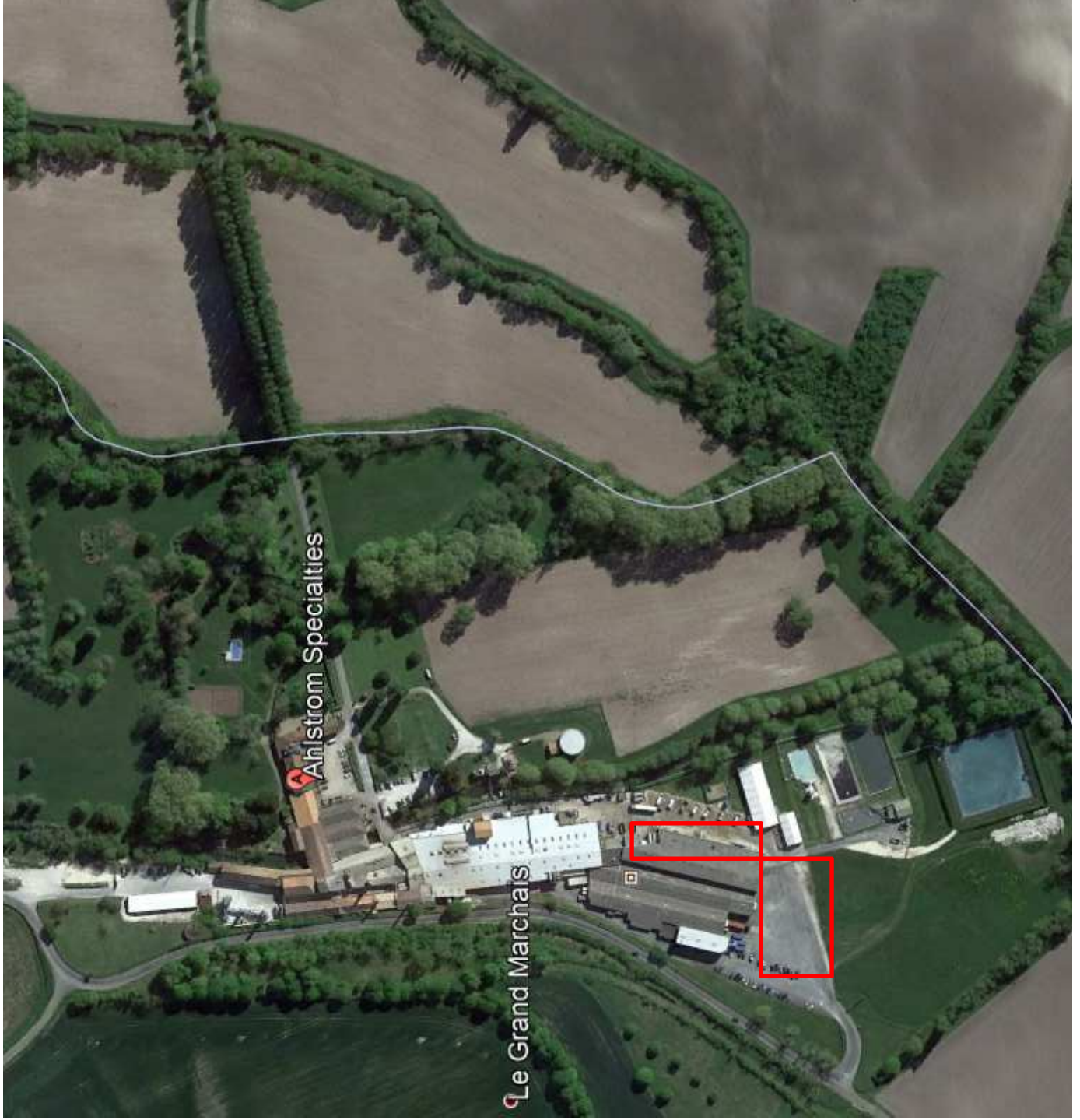


Réserves naturelles nationales



Réserves de biosphère





DREAL Nouvelle Aquitaine
Mission Evaluation environnementale
Cité administrative
Rue Jules Ferry
33090 Bordeaux Cedex

Référence : 2017-5467_FA

Novembre 2017

Objet : Réponse à votre courrier

Suite à la réception de votre courrier le 20 Octobre 2017 et à notre conversation téléphonique du 7 Novembre 2017, comme convenu veuillez trouver ci-joint, les réponses à vos questions.

1- INTITULE DU PROJET

2- IDENTIFICATION DU MAITRE D'ŒUVRE OU DU PETITIONNAIRE

3- CATEGORIES APPLICABLES

Je vous confirme après discussion le 7/11 à 17h que l'augmentation de capacité ne concerne que les rubriques 1530 « Stockage de papier/ Carton et combustibles analogues » et 2445 « Transformation découpe et bobinage du papier ».

La rubrique 2910 « Installations de combustion » n'évoluera pas.

4- CARACTERISTIQUES GENERALES DU PROJET

4.3- Description sommaire du projet

Pendant la phase travaux que ce soit pour la zone parking ou l'extension bâtiment, le terrassement se fera par ajout de matériaux (calcaire calibré provenant des carrières proches) et non par extraction.

Afin de placer le niveau 0 du bâtiment à une cote > 53.2NGF (soit crue centennale +20cm) (pour info la cote finale que nous avons retenue sera de 53.75) l'ensemble de la construction sera fondée sur environs 300 micropieux.

Le percement de ceux-ci entrainera l'extraction de 50m³ de matériaux (percement moyen de 15m en diamètre 125mm avec ancrage dans le rocher calcaire des -5m)

Ces 50 m³ seront constitués d'environ 5m³ de béton sain constituant la plateforme initiale, 35 m³ de carottages dans le calcaire sain, et 10m³ de calcaire argileux +/- compact (AHLSTROM propose une évaluation qualitative de cette partie afin d'affiner la connaissance des zones impactées par les travaux au regard de l'historique du site, le cas échéant ces volumes pourront faire l'objet d'un traitement particulier).

Dans sa phase d'exploitation : ce bâtiment servira à produire du papier sulfurisé siliconé. L'autre partie du bâtiment aura pour fonction de stocker le produit finis (en bobines ou rames) et de les expédier via des quais de chargement.



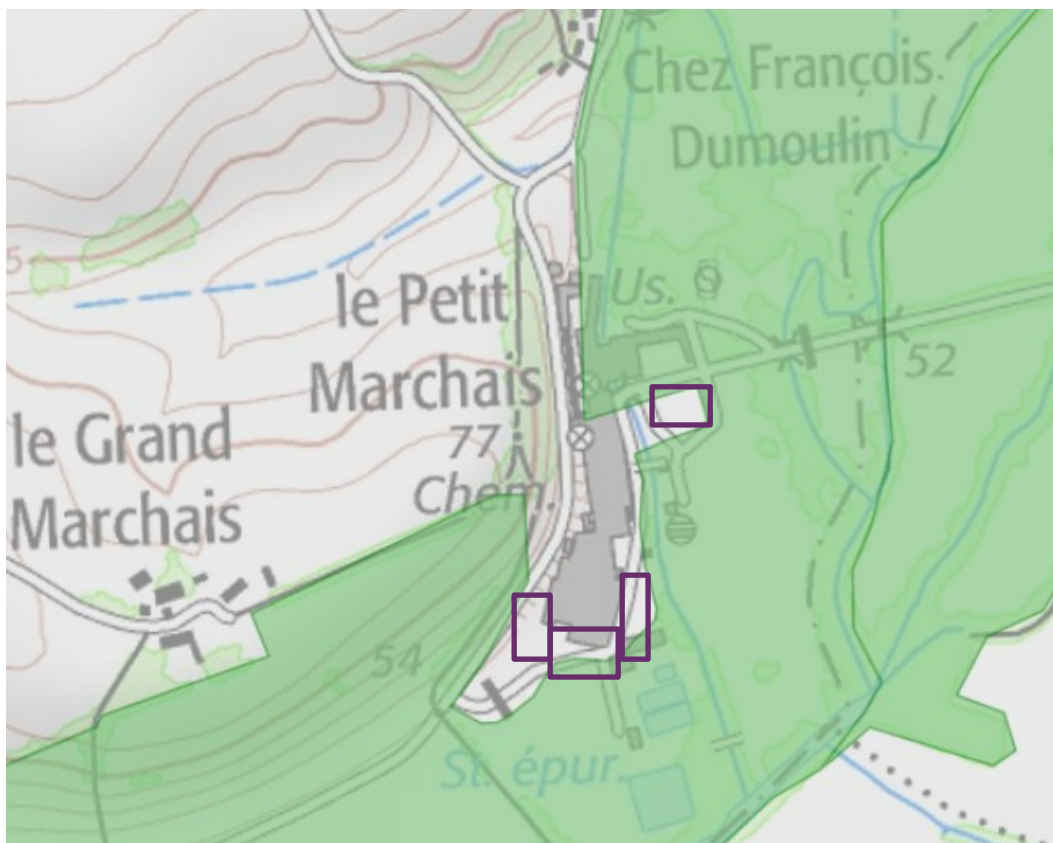
4.5- Dimension et caractéristiques du projet

La surface supplémentaire à imperméabiliser est de 1250m².

5- SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE DE LA ZONE D'IMPLANTATION

- Dans une zone ZNIEFF II

En violet, vous trouverez l'implantation du parking et des bâtiments à construire pour la réalisation de notre projet.



Extrait de Géoportail



- Dans un site ou sur des sols pollués

AHLSTROM
Évaluation de la qualité environnementale des milieux - rapport de base IED
site de St SEVERIN (16)



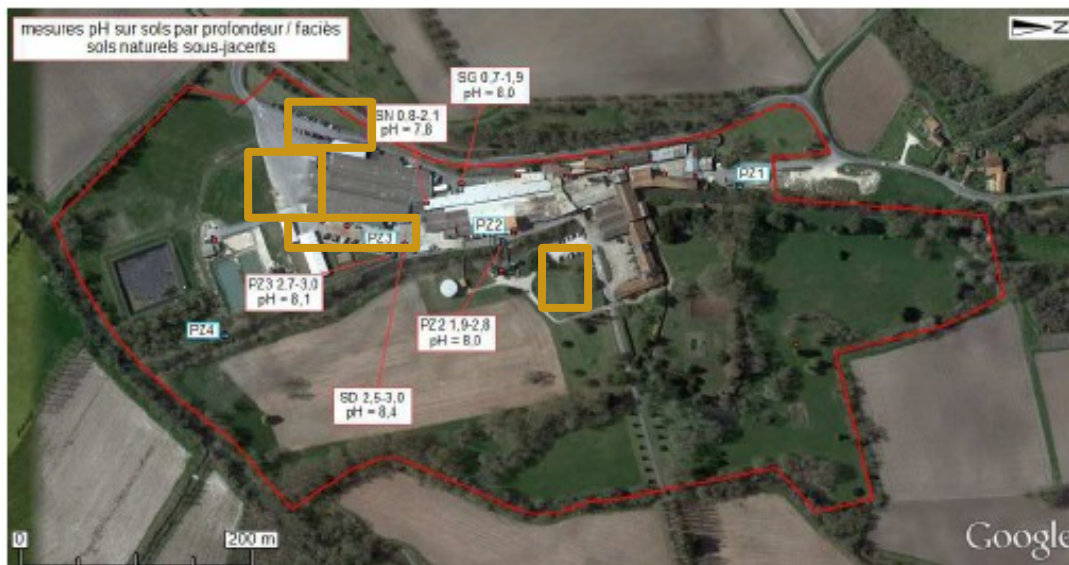
Résultats d'analyses en pH sur sols superficiels (source : Google Earth)

AHLSTROM
Évaluation de la qualité environnementale des milieux - rapport de base IED
site de St SEVERIN (16)



Résultats d'analyses en sulfates sur sols superficiels (source : Google Earth)

Extrait rapport de base 2015



Résultats d'analyses en pH sur sols naturels sous-jacents (source : Google Earth)

Ces résultats ne mettent en évidence aucun impact significatif de l'activité du site sur le pH des sols, qui reste globalement compris entre 7,2 et 8,1.



Résultats d'analyses en sulfates sur sols naturels sous-jacents (source : Google Earth)

Les résultats sur les sulfates mettent en évidence localement un impact avéré sur les sols, notamment en partie basse du site, avec une atténuation rapide avec la profondeur.

Extrait rapport de base 2015



F.2 - Diagnostic du milieu « eaux souterraines »

F.2.1 Présentation des résultats d'analyses

Le tableau de synthèse suivant présente les résultats des analyses effectuées sur les échantillons d'eau, comparés pour information :

- aux limites, références de qualité des eaux de consommation, annexes I et III de l'arrêté du 11 janvier 2007 (µg/l),
- aux limites de référence de qualité des eaux brutes, annexes II de l'arrêté du 11 janvier 2007 (µg/l).

Les bordereaux d'analyses du laboratoire sont présentés en annexe 7.

Légende des tableaux

- Concentration supérieure à la limite de qualité pour l'eau destinée à la consommation
- Concentration supérieure à la limite de qualité pour la production d'eau destinée à la consommation

AHLSTROM Évaluation de la qualité environnementale des milieux - rapport de base IED site de St SEVERIN (16)	
---	--

Analyse	Unité	Incertitudes (%)	LQ	EAUX DE CONSOMMATION Limite/Référence de Qualité Annexes I et III de l'Arrêté du 11 janvier 2007 (µg/L)	EAUX BRUTES Limites de qualité Annexe II de l'Arrêté du 11 janvier 2007 (µg/L)	Pz1	Pz2	Pz3	Pz4
pH		-	<1			7.25	6.95	6.50	7.40
température pour mes. pH	°C	-	-			12.5	12.8	13.5	13.7
METALLS									
antimoine	µg/l	20	<2	5		<2.0	<2.0	<2.0	<2.0
arsenic	µg/l	15	<5	10	100	<5	23	23	32
baryum	µg/l	10	<15	700	1000	24	43	87	32
cadmium	µg/l	15	<0.2	5	5	0.21	0.27	0.53	0.23
chrome	µg/l	10	<1	50	50	<1	<1	1.1	<1
cuivre	µg/l	10	<2	2000		<2.0	<2.0	<2.0	<2.0
mercure	µg/l	29	<0.05	1	1	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05
plomb	µg/l	12	<2	10	50	<2.0	<2.0	<2.0	<2.0
molybdène	µg/l	12	<2			<2	<2	<2	<2
nickel	µg/l	12	<3	20		<3	<3	<3	<3
sélénium	µg/l	15	<3.9	10	10	<3.9	<3.9	9.9	<3.9
zinc	µg/l	15	<10		5000	<10	<10	<10	<10
HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES									
naphtalène	µg/l	13	<0.1			<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
acénaphthylène	µg/l	19	<0.1			<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
acénaphthène	µg/l	18	<0.1			<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
fluorène	µg/l	15	<0.05			<0.05	<0.05	<0.05	<0.05
phénanthrène	µg/l	24	<0.02			<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
anthracène	µg/l	20	<0.02			<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
fluoranthène	µg/l	21	<0.02		0,1 **	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
pyrène	µg/l	21	<0.02			<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
benzo(a)anthracène	µg/l	15	<0.02			<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
chrysène	µg/l	25	<0.02			<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
benzo(b)fluoranthène	µg/l	19	<0.02	0,1 *	0,1 **	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
benzo(k)fluoranthène	µg/l	20	<0.01	0,1 *	0,1 **	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01
benzo(a)pyrène	µg/l	22	<0.01	0,01	0,1 **	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01
dibenzo(ah)anthracène	µg/l	21	<0.02			<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
benzo(ghi)peryène	µg/l	17	<0.02	0,1 *	0,1 **	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
indéno(1,2,3-od)pyrène	µg/l	17	<0.02	0,1 *	0,1 **	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
Somme des HAP (16) - EPA	µg/l	19	<0.42			<0.57	<0.57	<0.57	<0.57
HYDROCARBURES TOTAUX									
fraction C10-C12	µg/l	36	<5			<5	<5	<5	<5
fraction C12-C16	µg/l	36	<5			<5	<5	<5	<5
fraction C16-C21	µg/l	36	<5			<5	<5	<5	<5
fraction C21-C40	µg/l	36	<5			<5	<5	<5	<5
hydrocarbures totaux C10-C40	µg/l	36	<20		1000	<20	<20	<20	<20
AUTRES ANALYSES CHIMIQUES									
sulfate	mg/l	23	<5		250	21	510	1200	70

0,1 * : somme de benzo(b)fluoranthène, benzo(k)fluoranthène, benzo(ghi)peryène et indéno(1,2,3-od)pyrène

0,1 ** : somme de fluoranthène, benzo(b)fluoranthène, benzo(k)fluoranthène, benzo(a)pyrène, benzo(ghi)peryène et indéno(1,2,3-od)pyrène

Extrait rapport de base 2015



F.2.3 Discussion et incertitudes

Impact avéré mais limité sur les eaux souterraines de la nappe superficielle est mis en évidence au droit de l'usine. Cet impact n'est pas retrouvé au droit de l'ouvrage à l'aval hydraulique du site.

Les résultats d'analyses montrent une évolution similaire entre le pH des eaux souterraines et la concentration en sulfates au droit du site.

La mauvaise étanchéité du canal du Marchais est connue. Ceci implique une connexion entre les eaux du canal et les eaux de la nappe des alluvions. De plus, suivant nos connaissances, une acidification des eaux du canal est observée au niveau des 2 points de rejet des eaux de process. Cette acidification n'est plus retrouvée en aval du site.

2 paramètres corrélés pourraient expliquer les impacts observés, suivant 2 scénarii :

- **le canal alimente la nappe superficielle** : cette hypothèse expliquerait l'acidification sur les piézomètres à l'aval du premier point de rejet. Cependant, l'ouvrage PZ2, implanté en latéral direct du rejet, apparaît théoriquement peu vulnérable au vu du courant élevé du canal. De plus, ce scénario n'explique pas la disparition de l'acidité observée au droit de PZ4 et dans les eaux du canal à l'aval.
- **la nappe superficielle alimente le canal** : l'activité du site a un impact ponctuel sur les eaux de la nappe des alluvions au droit du site, et la mauvaise étanchéité du canal du Marchais favoriserait un « drainage rapide » de ces eaux vers le canal puis la Lizonne. Ainsi :
 - l'acidité observée sur les eaux du canal serait liée à un cumul du rejet d'eaux de process acides et une alimentation d'eaux acides de la nappe des alluvions,
 - un impact limité latéralement au droit de l'usine, drainé vers le canal expliquerait des eaux non impactées (non acides) sur PZ4 à l'aval hydraulique,
 - une dilution vers l'aval des eaux du canal avec des eaux de la nappe non acides (venues latéralement de l'est et de l'aval du site) expliquerait en partie la disparition de cet impact.

À la lumière des résultats d'analyses et des connaissances du site, une connexion entre les eaux du canal et la nappe superficielle semble plausible.

Le scénario d'une nappe superficielle alimentant le canal apparaît le plus pertinent, mais seul un suivi plus précis et synchronisé du niveau piézométrique de la nappe des alluvions et du niveau des eaux du canal permettrait de se positionner avec certitude.

Les incertitudes fournies par le laboratoire sont négligeables pour le paramètre pH. Elles sont plus importantes pour les sulfates (23 %), les 12 métaux toxiques (globalement comprises entre 10 et 30 %).

- Dans un site Nature 2000

Voir l'annexe 02- Identification Zone Natura 2000.



6- CARACTERISTIQUES DE L'IMPACT POTENTIEL DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT EET LA SANTE HUMAINE AU VU DES INFORMATIONS DISPONIBLES

6.1- Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir des incidences notables

- *Ressources – Prélèvements d'eau*

Pour préciser notre demande, aujourd'hui nous avons besoin de 160m³/heure pour produire notre papier avec ce projet nous aurions besoin de 40m³/heure d'eau supplémentaire soit un total de 200m³/heure.

Aujourd'hui le gestionnaire des eaux nous dit que la source donne en quantité suffisante pour nous approvisionner nous et le réseau d'eau potable. Le syndicat des eaux se réunit début de semaine 46 et nous enverra un courrier officiel pour confirmer ce qui est écrit au-dessus. (Ci-joint, échange de mail avec le syndicat de l'eau-Annexe 07).

En parallèle nous travaillons sur un projet de recyclage d'effluents de process.

- *Milieu naturel – perturbations, dégradations, destructions de la biodiversité existante*

Comme évoqué par téléphone, nous avons un problème de DBO₅ côté STEP où nous sommes en dépassement de seuils de manière aléatoire. Après étude il s'avère que notre lagune réceptrice nécessite un entretien (type curage). Malheureusement nous travaillons 363 jours/365 24h/24, ce qui complique la tâche de nettoyage.

Nous avons acté et budgéter pour 2019, la réalisation d'une lagune supplémentaire (volume adapté) qui permettrait l'entretien de la lagune réceptrice des effluents de la STEP.

- *Milieu naturel – impact sur un habitat / une espèce inscrit€ au formulaire standard de données du site Natura 2000*

Comme expliqué lors de notre conversation téléphonique, nous ne rejetterons pas beaucoup plus d'effluents nous le faisons aujourd'hui (maximum 5m³ supplémentaire /heure).

4.5 - Valeurs limites et suivi des rejets en période de déficit hydrique

L'exploitant prend les dispositions nécessaires pour être informé au moins quotidiennement du débit de la Lizonne mesuré à la station du Marchais.

Si débit de la Lizonne mesuré à la station du Marchais est inférieur à 700 l/s alors les rejets respectent les limites suivantes en remplacement des valeurs limites précisées en annexe :

	Concentration rejet MAP (mg /l)	Flux	Concentration rejet sulfu (mg /l)	Flux
MEST	40	0,4 kg/t 24 kg/j	35	118 kg / j
	175	1,8 kg/t 105 kg / j	100	336 kg / j
III. DCO				
DBO ₅	70		30	
	Flux quotidien : Somme des 2 rejets < 94 kg /j			
débit	600 m3/j		3360 m3/j	

Extrait de l'Arrêté Prefectoral du 21/09/2005



- *Risques- Risques Technologiques*

Pas de risques technologiques supplémentaires.

- *Risques- Risques Naturels*

Risques inondations : prise en compte allant au-delà des demandes de l'urbanisme (voir 4.3/ 53.75NGF), pour l'inondation des parkings diminution du risque car leur niveau est relevé par rapport à la situation actuelle.

De plus l'ajout de débourbeur déshuileur permet de diminuer l'impact environnemental.

- *Nuisances-Bruit/nuisances sonores*

Nous nous engageons à faire réaliser sur le premier semestre 2018 des mesures de bruit en accord avec les exigences de la DREAL.

- *Emissions-rejets dans l'air*

MILIEU AIR :

- PMZ#4 va être doté de fours de séchage plus performants mais malgré tout l'ajout de point d'émission engendrera une émission supplémentaire de COV NM NOX.

	Valeurs moyenne/point d'emission	Cible
COV NM	134	150
NOX	135	400
PMZ#4		
	Valeurs moyenne/point d'emission	Cible
COV NM	69	150
NOX	120	400

Les cibles proviennent de notre Arrêté Préfectoral



Extrait de la présentation faite au Préfet de la Charente fin Septembre 2017

- *Emissions-rejets liquides*



MILIEU : EAU

Impact d'un appareil à sulfurer supplémentaire comparé à la situation actuel

Estimation PMZ#4									
Rejet Sulfuré	Moyenne par jour	Nombre de jour travaillé / an	Volume rejeté moyenne par jour	Moyenne par jour	Calcul : Moyenne/ volume annuel	Volume produit finis (en T)	Flux massique	% Ecart (actuel 3 appareils vs PMZ#4)	
MES	3,57	363	840	3,0	1087,548	7500	0,14501	-65%	35%
DCO	11,33	363	840	9,5	3455,76	7500	0,46077	-65%	35%
DBO5	7,93	363	840	6,7	2419,032	7500	0,32254	-65%	35%
SULFATES	147,25	363	840	123,7	44899,9782	7500	5,98666	-65%	35%
P	0,02	363	840	0,0137	4,975278	7500	0,00066	-65%	35%
AOX	0,01	363	840	0,0121	4,39593	7500	0,00059	-65%	35%
Hydrocarbure	0,03	363	840	0,0245	8,8935	7500	0,00119	-65%	35%
Azote (NTK)	0,22	363	840	0,2	65,6425	7500	0,00875	-65%	35%
Azote (NGL)	0,19	363	840	0,2	57,596	7500	0,00768	-65%	35%

Cet appareil produira 65% de moins des substances listées ci-dessus que 3 appareils réunis.
Cet appareil supplémentaire aura un impact malgré tout sur le milieu aquatique mais qui restera acceptable pour le milieu.



6.4- Description des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets du projet sur l'environnement ou la santé humaine

Nous envisageons :

- D'engager une démarche de mesures des nuisances sonores dans le premier semestre 2018
- De construire une lagune supplémentaire qui permettrait l'entretien plus fréquent des autres lagunes avec comme objectif d'abaisser puis maintenir notre DBO5 en rejet STEP (Budgétée pour 2019)
- De travailler sur le recyclage des eaux de process (Planifié 2020)



8-ANNEXES

- *Annexe 01- Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire*
- *Annexe 02 : Identification du site Natura 2000*
- *Annexe 03- Dossier de ré-examen*
- *Annexe 04 – Plan du projet*
- *Annexe 05- Auto-surveillance*
- *Annexe 06- Rapport d'acceptabilité du milieu*
- *Annexe 07- Echange de mail Syndicat de l'eau.*

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'informations.

Veillez agréer Monsieur nos salutations distinguées.

Hervé Tartar
Directeur d'usine



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR7200663 - Vallée de la Nizonne

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	4
4. DESCRIPTION DU SITE	8
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	9
6. GESTION DU SITE	10

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type B (pSIC/SIC/ZSC)	1.2 Code du site FR7200663	1.3 Appellation du site Vallée de la Nizonne
1.4 Date de compilation 30/11/1995	1.5 Date d'actualisation 31/01/2012	

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Aquitaine	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/07/2003



ArcaGée
Conseil en géomatique et intelligence environnementale

9 rue Marcel Cachin

33130 BEGLES

Tel : 05 24 07 04 64 / 09 50 25 72 81 – Fax : 05 57 93 07 62 arcagee@gmail.com

Mobile : 06 79 31 04 74 thierry.mauboussin@arcagee.com.fr

SARL à capital variable (80 000 €) - Code NAF 7490 B
SIRET : 479 812 117 00022 - RCS Bordeaux B 479 812 117

ArcaGée Conseil en géomatique et intelligence environnementale

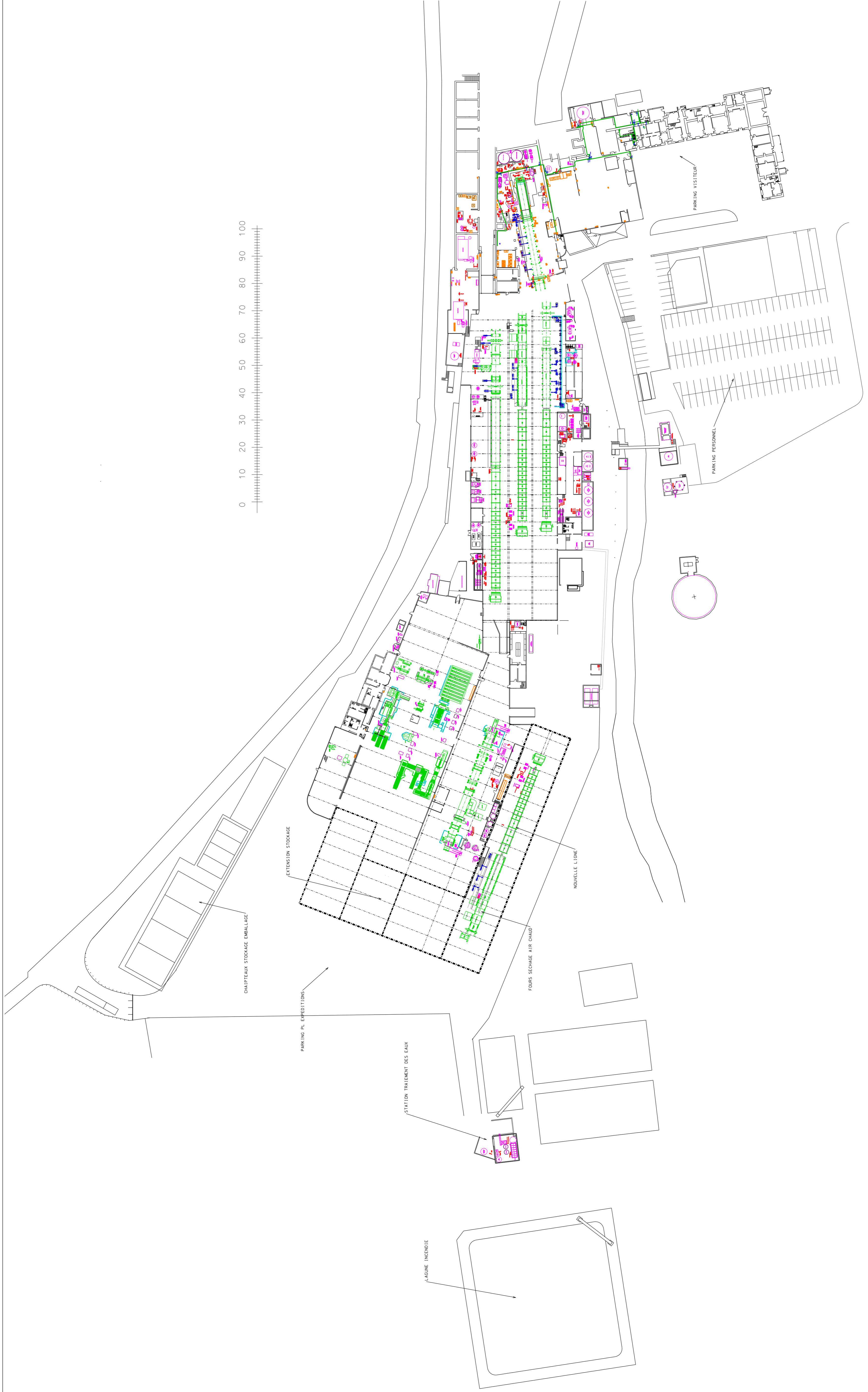
AHLSTROM

Dossier de réexamen (en lieu et place du bilan de fonctionnement), site de St SEVERIN (16)

Rapport

INDICE	0	1	2
DATE	24/09/15		
EMISSION	V. JOULIA N. MAURILLON		
VERIFICATION	T. MAUBOUSSIN		

AHLSTROM SPECIALTIES
Papeterie du Marchais Le Petit Marchais 16390 ST SEVERIN
Téléphone : 05 45 98 52 21 Fax : 05 45 98 52 02
Interlocuteur : Mme Gwenaëlle MARCHIVE



Etude d'acceptabilité du milieu vis-à-vis d'un
rejet de sulfate
Recherche de possibilités techniques de
traitements



N° CA 00222



14 avenue du Maréchal-Joffre 33 700 MERIGNAC
Tel : 05 56 99 42 62 – Fax : 05 56 99 42 98
www.ic-se.com